DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION DU TECHNICIEN SUPERIEUR EN ANESTHESIE REANIMATION

Plan

- 1-Introduction
- 2-Sources de la déontologie
- 3-Principaux devoirs déontologiques
 - 3-1- Devoirs généraux
 - 3-2-Devoirs envers les patients
 - 3-3-Devoirs envers les confrères
 - 3-4-Devoirs envers la profession

4-Conclusion

Objectifs

- 1- Enumérer les différents devoirs déontologiques généraux du technicien supérieur en anesthésie réanimation.
- 2- Citer les différents devoirs déontologiques du technicien supérieur en anesthésie réanimation envers les malades.
- 3- Enumérer les devoirs déontologiques du technicien supérieur en anesthésie réanimation envers les autres membres de la profession.
- 4- Citer les principaux devoirs déontologiques du technicien supérieur en anesthésie réanimation envers sa profession.

DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION DU TECHNICIEN SUPERIEUR EN ANESTHESIE REANIMATION

1-Introduction:

La déontologie est l'ensemble des principes, des règles et usages que tout paramédical doit observer dans l'exercice de sa profession.

Le technicien supérieur en anesthésie réanimation doit, comme tout les professionnels de la santé, être fidèle aux lois de l'honneur et de probité dans l'exercice de ses fonctions. Il doit exercer sa profession dans le respect de la vie et des valeurs humaines.

Le respect des règles de la déontologie permet au professionnel de la santé de mettre en confiance son patient et de maintenir la bonne image de marque que tout citoyen doit estimer du corps soignant.

2- Sources de la déontologie :

Contrairement à la profession médicale où la déontologie est régie par le code de déontologie médicale, il n'existe pas jusqu'à ce jour en Tunisie un code de déontologie pour les professions paramédicales. Cependant, il existe un code international de déontologie des professions paramédicales qui est riche en dispositions éthiques et déontologiques pour les professions paramédicales. De plus, il existe dans le code de déontologie médicale des dispositions déontologiques utiles pour l'exercice de toutes professions paramédicale.

3-Principaux devoirs déontologiques :

La déontologie des professions paramédicales comporte des devoirs généraux, des devoirs envers les malades, envers les autres membres de la profession, envers la société et d'autres devoirs.

3-1-Devoirs généraux :

Le technicien supérieur en anesthésie réanimation doit :

- exercer sa profession dans le respect de la vie et des valeurs humaines, en toutes circonstances.

- respecter l'intimité physique des patients en faisant preuve de discrétion.
- soigner avec la même conscience tout les patients sans discrimination aucune.
- ne pas exercer dans des conditions qui puissent compromettre la qualité des soins.
 - respecter le libre choix du médecin par le malade.
- de ne pas aliéner son indépendance professionnelle sous quelques formes que ce soit.
- respecter le secret professionnel dans les conditions établies par la loi (Article 254 du code pénal tunisien).
- en présence d'un malade en danger immédiat, lui porter assistance ou s'assurer que les soins nécessaires sont donnés.

3-2-Devoirs envers les patients:

Le technicien supérieur en anesthésie réanimation doit :

- respecter l'intimité physique des patients.
- ne pas s'immiscer dans les affaires de famille.
- agir avec correction et respect envers le patient.
- soigner tous ses patients avec la même conscience, quelles que soient leur situation socio-économique, leur culture et religion.
- Un pronostic grave ou fatal peut être dissimulé au malade. Il ne peut être révélé qu'avec la plus grande circonspection.

3-3-Devoirs envers les confrères :

- Les techniciens supérieurs en anesthésie réanimation entretiennent des rapports confraternels, empreints de courtoisie et bienveillance.
- En présence de tiers, le technicien supérieur en anesthésie réanimation s'interdit tout propos et toute attitude qui puisse discréditer un confrère.
- Celui qui a un dissentiment professionnel avec un confrère doit d'abord tenter de se réconcilier avec lui avant d'en appeler à une autorité quelle qu'elle soit.
- Le technicien supérieur en anesthésie réanimation respecte l'indépendance professionnelle de ses confrères, dans quelque circonstance que ce soit.
- Le technicien supérieur en anesthésie réanimation reste libre de donner ses soins gratuitement.

3-4-Devoirs envers la profession :

- Même en dehors de l'exercice de sa profession, le technicien supérieur en anesthésie réanimation s'abstient de tout agissement de nature à déconsidérer celle-ci et de toute activité incompatible avec la dignité professionnelle.
- Le technicien supérieur en anesthésie réanimation n'exerce que des techniques reconnues.
 - Lui sont interdites toutes supercheries propres à déconsidérer sa profession.
- Est interdite toute facilité accordée à quiconque se livre à l'exercice illégal de la médecine, de la profession de technicien supérieur en anesthésie réanimation ou d'une autre profession paramédicale.
 - Sont interdits l'usurpation de titres et l'usage de titres non autorisés.
 - Sont de même interdits :
 - la dichotomie qui consiste dans le fait de céder ou obtenir une partie des honoraires dus à une sage-femme pour une prestation contre l'envoi d'un patient.
 - le compérage qui consiste dans le fait de céder ou d'obtenir une partie des honoraires dus à un technicien supérieur en anesthésie réanimation ou à une personne appartenant à une autre profession médicale ou paramédicale contre l'envoi d'un patient.
- Le technicien supérieur en anesthésie réanimation doit se tenir informée des techniques médicales nécessaires à l'exercice de sa profession et s'attacher à parfaire ses connaissances après l'obtention du diplôme par le biais d'une formation continue.
- Il est interdit à tout technicien supérieur en anesthésie réanimation qui remplit un mandat électoral ou une fonction administrative d'en user à des fins professionnelles.

4- conclusion:

Bien qu'il n'existe pas jusqu'à ce jour un code de déontologie des professions paramédicales, les différents devoirs déontologiques sus-cités doivent être rigoureusement observés et respectés par tout les professionnels paramédicaux. Le respect de ces règles constitue un des meilleurs garants de la confiance entre le professionnel de la santé et son client d'une part, et de la noblesse et de la dimension humaine des professions paramédicales d'autre part.